



## PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 17 mai 2024

## **ORDRE PUBLIC : INTERDICTION DES RAVE-PARTY JUSQU'AU 30 JUIN DANS LE TARN**

Les rassemblements festifs non déclarés à caractère musical, type rave-party ou teknival, se multiplient sur le territoire national non sans occasionner d'importants troubles à l'ordre public.

Le Tarn n'échappe pas au phénomène avec 4 rave-party constatées depuis le début de l'année 2024.

La période pré-estivale, comprenant plusieurs jours fériés, est particulièrement propice à la tenue de ce type de rassemblements. Les informations actuellement recueillies par les forces de sécurité intérieure corroborent par ailleurs cette analyse.

Pour prévenir tout risque de trouble à la sécurité, tranquillité et salubrité publiques, le Préfet du Tarn a par conséquent décidé **d'interdire par arrêté la tenue des rassemblements festifs à caractère musical non déclarés, type rave-party ou teknival, dans l'ensemble du département jusqu'au 30 juin inclus.**

**Le transport du matériel de son de type « sound system » destiné aux rassemblements visés est également interdit sur l'ensemble des réseaux routiers** (réseau routier national et réseau secondaire) du département du Tarn pendant la même période.

Cette interdiction ne concerne pas les événements légalement déclarés ou autorisés.

Le non-respect de ces interdictions préfectorales est passible de sanctions prévues par l'article R. 211-27 du Code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

### **Contacts presse :**

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr